

La Politique de l'Etat au niveau national

Depuis la loi sur l'eau de 1992, l'Etat a adopté comme principes :

- la réduction de la vulnérabilité dans les zones inondables,
- l'incitation à la restauration des cours d'eau,
- la gestion équilibrée de la ressource.

Cette politique a été définie, en ce qui concerne les inondations, par la circulaire interministérielle du 24 janvier 1994.

Le PPR constitue un document réglementaire institué par la loi du 2 février 1995 pour gérer le territoire face aux inondations et aux submersions et en réduire les conséquences.

Il s'agit de :

- **Interdire les implantations nouvelles dans les zones les plus dangereuses afin de préserver les vies humaines,**
- **Réduire le coût des dommages liés aux inondations en réduisant notamment la vulnérabilité des biens existants dans les zones à risques,**
- **Adapter le développement de nouveaux enjeux afin de limiter le risque dans les secteurs les plus exposés et afin de préserver les zones non urbanisées dédiées à l'écoulement des submersions et au stockage des eaux.**

L'outil de cette politique est le **Plan de Prévention des Risques Naturels**, ou plus simplement PPRN (articles L.562-1 à L.562-9 du code de l'Environnement).

C'est une **servitude d'utilité publique** qui s'impose à tous, inscrite dans une politique globale de prévention.

Le PPR est réalisé et approuvé sous la responsabilité du préfet.

Pourquoi un PPR Littoral ?

La circulaire interministérielle du 7 avril 2010, relative aux mesures à prendre suite à la tempête Xynthia du 28 février 2010, a prescrit « de couvrir par un PPRN approuvé l'ensemble des zones basses exposées à un risque fort de submersion marine ».

La circulaire du 27 juillet 2011 définit la prise en compte de la submersion marine dans les PPRL. La circulaire du 2 août 2011 relative à la mise en oeuvre des PPRL, a fixé dans son annexe 1 la liste des 303 communes françaises identifiées comme prioritaires et pour lesquelles un PPRL devait être prescrit.

9 PPR Littoraux prioritaires ont ainsi été identifiés à l'échelle de la région Bretagne, au nombre desquels figurent les PPRL du Finistère. Le PPR Littoral est une déclinaison du PPRN.

Sur les territoires concernés par ces 3 PPRL, on note notamment :

- La présence de grandes zones littorales, exposées aux aléas en présence (submersion marine et érosion),
- Une urbanisation très importante sur la première frange littorale exposée aux risques, et une pression foncière notable,
- Des dégâts recensés lors d'événements historiques qui viennent corréler cette vulnérabilité des territoires

Quels sont les objectifs du PPR ?

Le Plan de Prévention des Risques Littoral vise les objectifs suivants :

1. Améliorer la sécurité des personnes exposées à un risque,
2. Maintenir le libre écoulement et préserver les capacités de stockage et d'expansion des eaux dans les milieux naturels,
3. Limiter les dommages aux biens et aux activités soumis au risque.

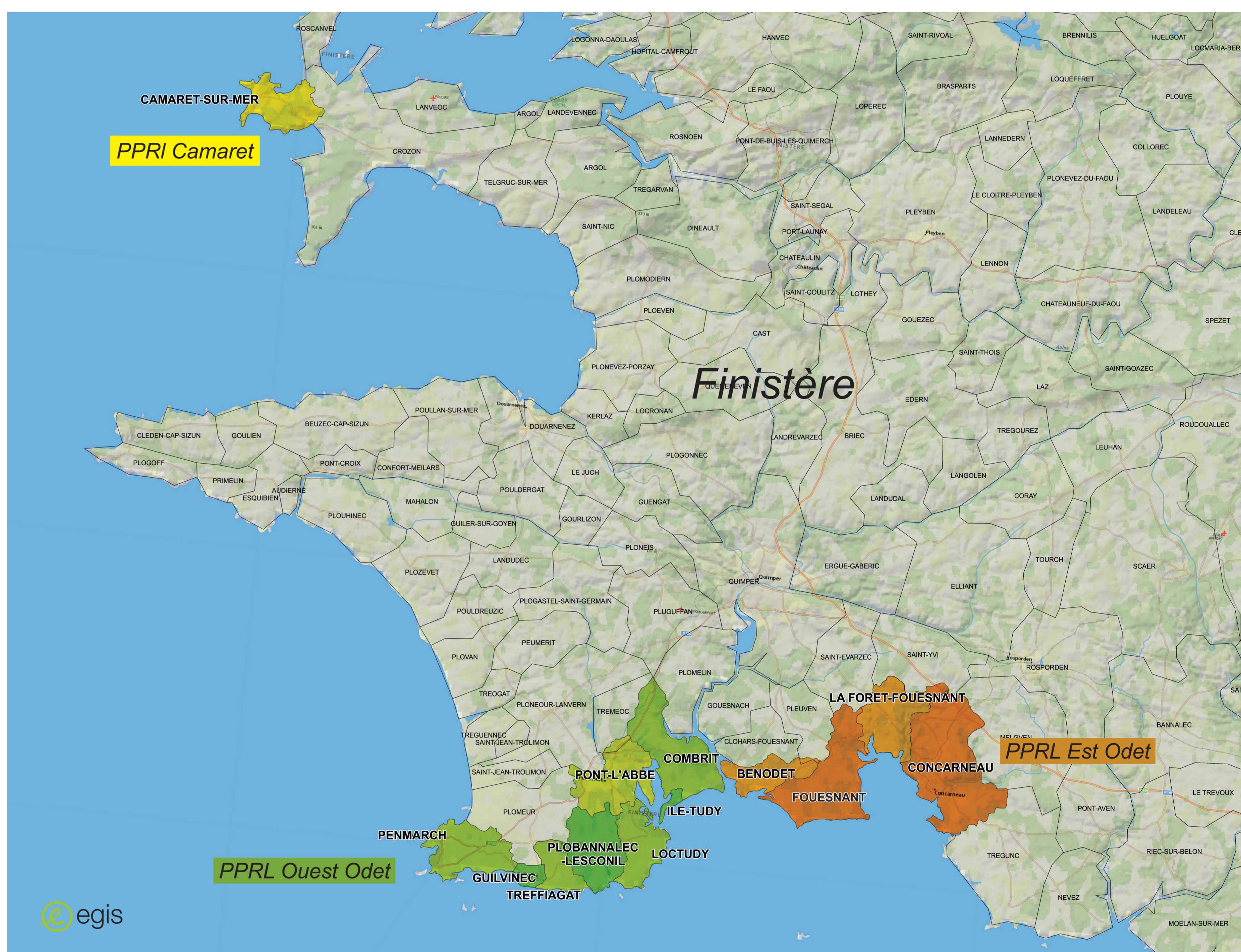
La mise en œuvre des objectifs du PPRL se traduit par :

- la délimitation des zones exposées au risque de submersion et d'érosion ;
- l'application sur ces zones de mesures d'interdiction ou de prescriptions vis-à-vis des constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations susceptibles de s'y développer ;
- la définition des mesures de prévention relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, ouvrages, espaces mis en culture ou plantés existants sur ces zones ;
- la définition de mesures de protection et de sauvegarde.

Le PPRL n'est pas un programme de travaux.

Le PPRL n'empêche pas de maintenir des activités dans les zones à risque.

Présentation du territoire :



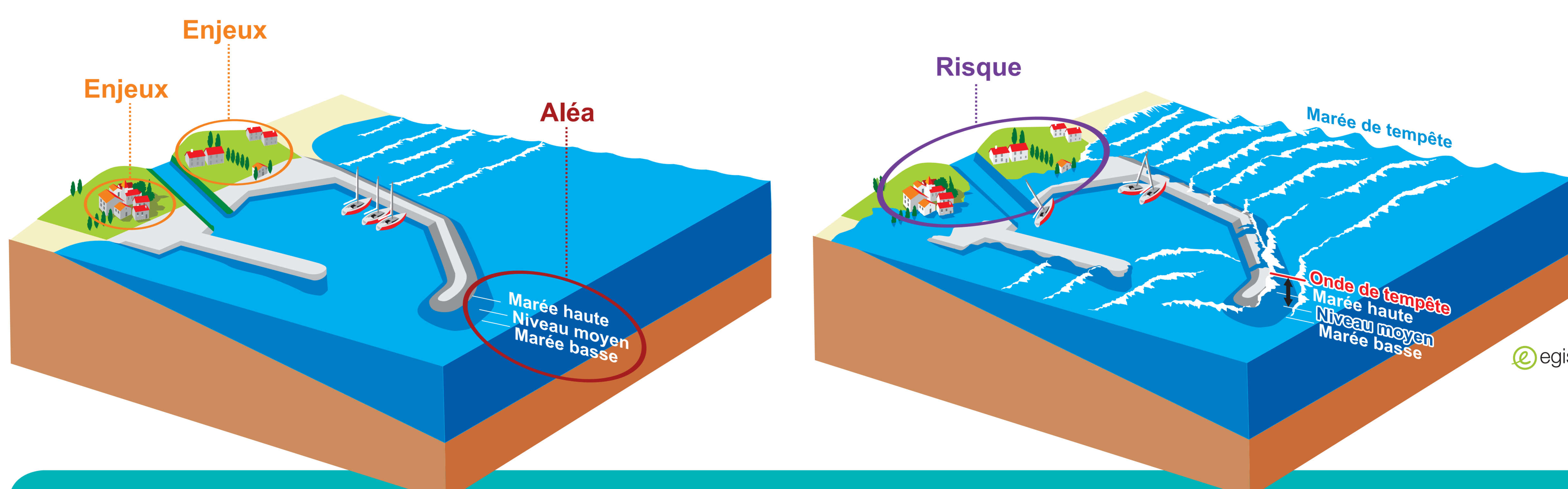
Quels sont les risques concernés ?

Le risque submersion marine comprenant :

- les phénomènes de franchissements par paquets de mer,
- les phénomènes de surverse
- les phénomènes de rupture de digue ou cordon dunaire

Le risque érosion

Qu'est-ce qu'un risque ?



Aléa
C'est la submersion et l'érosion consécutives aux tempêtes

+ Enjeux vulnérables
Ce sont les personnes, biens, activités ou patrimoine sensibles aux conséquences de l'aléa

= Risque
Ce sont les conséquences produites par l'aléa sur les enjeux.